

Le mot du maire

Chers Castelnovimauriciennes et Castelnovimauriciens,

L'an 2015 se termine, c'est l'heure de faire un bilan de l'année écoulée, première année complète d'exercice du mandat que vous avez confié en mars 2014 à une équipe municipale fortement renouvelée.

Peu de réalisations spectaculaires visibles encore cette année. Elle a surtout été marquée par la poursuite des études nécessaires à leurs réalisations. Cependant, après la mise en place de deux abris bus place de l'église et à Boyer, l'installation d'un columbarium au cimetière répond à des demandes fortes, et les 8 cases créées en 2015 devraient être suivies de 8 autres en 2016.

Le nouvel ensemble regroupant la cantine et la garderie scolaire, ainsi que des salles pour les activités périscolaires est en bonne voie. Le permis de construire est en cours de dépôt. Les travaux doivent commencer en mars et les locaux devront être opérationnels pour la rentrée de septembre 2016. Au cours de ces travaux, des problèmes de stationnement se poseront sur la place des Anciens Combattants. Je compte sur le civisme de tous, en particulier les parents d'élèves, pour respecter les restrictions qui seront mises en œuvre. Je rappelle que les parents doivent stationner sur le parking et non à la porte de l'école pour des motifs de sécurité et que ces consignes sont renforcées depuis la mise en œuvre de l'état d'urgence au niveau national.

Le schéma directeur d'assainissement est commencé, il est indispensable de le réaliser avant d'entreprendre des travaux à la lagune. Nous devrions connaître le résultat des études à l'automne 2016 et définir alors un projet pour le long terme.

Le PLU, Plan local d'Urbanisme, est lui aussi mis en route. Le cabinet d'étude qui nous accompagne dans cette démarche organisera des réunions publiques auxquelles je vous invite à participer, car l'avis de tous est indispensable pour organiser au cours des 10 à 15 ans prochains, la répartition des constructions sur le territoire de la commune.

Vous avez pu remarquer, à différentes entrées de Saint Maurice, des panneaux « Voisins vigilants ». Notre commune a

adhéré à cette initiative nationale, qui permet à certaines personnes de relever toute situation ou tout événement sortant de l'ordinaire, en lien avec la gendarmerie. Au vu des événements de 2015, que ce soit en début ou en fin d'année, cette décision du conseil municipal semble nécessaire, même s'il ne faut pas dramatiser outre mesure les risques. A ce jour, les zones rurales et les petites communes ne sont pas trop exposées. Cela ne doit pas cependant empêcher chacun de se sentir concerné par les problèmes de sécurité et de délinquance.

Au plan économique, l'ancienne « entreprise Clapot » a redémarré, et il faut s'en réjouir, même si elle n'a pas encore retrouvé totalement son activité antérieure, mais elle est en bonne voie pour y arriver.

Il nous faut cependant œuvrer pour le maintien des commerces, en particulier l'épicerie Vival et le restaurant bar « Le Bistrot ». Ces deux commerces cherchent des repreneurs, chacun de nous peut et doit en parler autour de lui pour faire en sorte que notre commune ne devienne pas un désert commercial. La mairie peut accompagner certains projets de reprise, selon les situations.

Comme chaque année, 2015 a été marquée par des joies et des peines pour certains. Dans les circonstances pénibles, chaque habitant doit pouvoir compter sur la solidarité de la collectivité et, si besoin, faire appel aux membres du conseil municipal pour les aider.

L'année 2016 verra la préparation de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes Sud Brionnais et du Pays Clayettois. Cette fusion nous concerne tous, il nous faudra apprendre à faire à 29 communes ce que, depuis 1993, nous faisons à 11.

Pour cette année 2016, les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons beaucoup de bonheur et de joie au sein de vos familles et au sein des associations auxquelles vous appartenez, qui font vivre la commune et favorisent son dynamisme.

Bonne et heureuse année 2016

Le maire, Jean-Luc Chanut

Sommaire

Le mot du maire	1
Sommaire	2
Informations sur la Mairie	4
État civil 2015	9
Décès	10
Urbanisme	11
Stationnement.....	17
Nuisances sonores	17
Déjections canines : c'est dans le sac !.....	18
Réalisations 2015	19
Projets 2016.....	21
Informations utiles.....	22
Propriétaires de chiens dangereux.....	23
Location de salles	24
Sydesl.....	25
Élagage	25
Le Spanc du Brionnais	26
Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais.....	27
Manifestations 2016.....	28
Activités professionnelles de notre village	32
La Marmite.....	34
Brionnais 71.....	36
Tennis.....	36
Compagnie Tempo	37
Echanges de savoirs.....	38
Comité foire	39
Expos en Chœur.....	40
Bibliothèque – Relais lecture.....	41
Gymnastique à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (GRS).....	43
Restaurant scolaire	44
ADMR	45
L'association des parents d'élèves « Les P'tits Loups »	47
Association « Les rêves d'Audrey »	48

Dun Sornin Foot.....	49
Club de l'amitié	51
Rétroclub Castelneuvien	52
Arcane 17 Des arts à la grange.....	54
15 ^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice	56
Société de chasse.....	58
Société de pêche – Mussy-Sornin.....	59
Les numéros utiles.....	60
Contacts Associations.....	62
Notes personnelles	63

Informations sur la Mairie



Heures d'ouverture

Le mardide 9 h à 12 h
Le jeudi.....de 9 h à 12 h
Le samedi.....de 9 h à 12 h

Contact

Mairie.....☎ : 03.85.26.22.73
Fax☎ : 03.85.25.05.44
Monsieur le maire☎ : 06.76.79.47.77
E-mail : mairie.stmaurice71@wanadoo.fr

Le personnel

Secrétaire de mairieIngrid BONNETAIN

Agent administratif en CUI mis à disposition par la Communauté
de Communes du Sud Brionnais.....Stéphanie BASSAS

Agent spécialisé des écoles maternelles.....Françoise BOUILLOT

Aide à l'école, garderie et cantineAnne-Cécile BERERD

Agent affecté à l'école maternelleAnne-Marie CHETAIL

Adjoint technique affecté à la cantine et à divers travaux.....Laurence CHETAILLE

Adjoint technique affecté à la voirie.....Bernard DUMOULIN

Agent d'entretien des locaux.....Brigitte PERRET

Les activités périscolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la Commune a mis en place, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités au cours desquelles différents animateurs interviennent :

- Dominique BACCONNIER donne des cours de poterie
- Chloé CARRENO donne des cours de zumba
- Angéline CORRE donne des cours de couture
- Astrid PAJOT donne des cours de cirque

Pour respecter le taux légal d'encadrement, ces intervenants sont secondés par les agents communaux : Françoise BOUILLLOT, Anne-Marie CHETAIL et Anne-Cécile BERERD.

Services dispensés par le secrétariat de Mairie

- ❖ Recensement militaire, élections, urbanisme, permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permission de voirie.
- ❖ État-civil, délivrance d'actes, demande de carte nationale d'identité.
- ❖ Déclarations agricoles diverses.
- ❖ Aide sociale (constitution de dossiers).
- ❖ Photocopies - Renseignements divers.

Nouveaux habitants

Il est souhaitable que tout nouvel habitant se fasse connaître au Secrétariat de Mairie. Apporter le livret de famille. Se faire inscrire également sur les listes électorales à l'aide d'un justificatif de domicile, de la carte d'électeur et de la carte d'identité.

Au départ de la commune

Il est conseillé de faire connaître à la Mairie la date du départ et la nouvelle adresse.

Résidents secondaires

Se présenter à la Mairie avec le livret de famille ou la carte d'identité et préciser l'adresse de la résidence principale.

Etat civil

Les extraits d'acte de naissance, de mariage ou de décès sont à demander à la Mairie du lieu où a été établi l'acte (validité : 3 mois).

Déclaration de naissance

Elle doit se faire à la Mairie du lieu de naissance dans les trois jours. La reconnaissance d'un enfant peut se faire à tout moment (avant la naissance, dès la naissance ou après), à la Mairie de la Commune du domicile ou du lieu de naissance.

Mariage

Il est célébré dans la commune où l'un des deux époux a son domicile. Les formalités sont à effectuer environ 2 mois avant la date choisie, auprès de la Mairie du lieu du mariage.

⇒ PIÈCES À FOURNIR PAR LES FUTURS ÉPOUX :

- 1 extrait d'acte de naissance établi depuis moins de 3 mois,
- 1 justificatif de domicile,
- Liste des témoins, **etc.** (renseignements auprès du secrétariat de Mairie).

Décès

La déclaration de décès est effectuée par un proche à la Mairie du lieu de décès, sous 24 heures. En cas de décès dans un hôpital, les renseignements concernant le transport du défunt à son domicile sont donnés par la Mairie du lieu de décès. Ne pas attendre : les délais sont strictement limités.

Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité, est obligatoire pour tout voyage hors de France, même pour les enfants en bas âge. Elle est **gratuite**.

⇒ PIÈCES À FOURNIR :

- 2 photos d'identité récentes, identiques, non coupées,
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de trois mois (uniquement en cas de perte, de vol ou si vous possédez une carte d'identité cartonnée).
- Un justificatif de domicile (facture par exemple), datant de moins de 3 mois.
- L'ancienne carte.
- En cas de perte ou de vol, des timbres fiscaux (à voir en Mairie)

La Carte Nationale d'Identité vous est remise personnellement en échange de l'ancienne carte (sauf cas de perte et vol).

Passeport

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet de prouver son identité. Toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Les demandes de passeports ne sont plus à effectuer en Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, voici les communes qui disposent d'une station dans les alentours : Digoïn, Gueugnon, Charolles, La Clayette, Paray-le-Monial, Charlieu.

⇒ PIÈCES À FOURNIR (lors de la première demande) :

- 2 photos d'identité récentes et identiques, tête nue, de face et sur fond clair et uni (format 35 x 45) non scannées.
- Tarifs des passeports biométriques :

	Si vous fournissez les photos	Si la photo est réalisée en Mairie via la « station »
Personnes majeures	86 €	89 €
Personnes mineures de 15 ans à 18 ans	42 €	45 €
Personnes mineures de moins de 15 ans	17 €	20 €

- 1 document officiel avec photographie (carte nationale identité, permis de conduire, etc...)
- 1 copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (en absence de carte d'identité délivrée depuis moins de 12 ans)
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Duplicata de permis de conduire

Gratuit. (Imprimé à retirer en Mairie)

Extrait du casier judiciaire

Faire une demande écrite en joignant une photocopie du livret de famille, et une enveloppe timbrée à :

**CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
107, Rue de Landreau
44079 NANTES CEDEX 01**

Recensement militaire

Tout citoyen (garçon ou fille) âgé de 16 ans, est tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile dans le mois de son anniversaire. Une attestation de recensement sera remise (attestation nécessaire pour se présenter à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique comme le permis de conduire, le baccalauréat . . .).

Certificat de concubinage

Ce document n'a pas de valeur juridique. Une simple déclaration sur l'honneur des deux concubins suffit.

Liste électorale

L'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique (sauf pour les jeunes atteignant 18 ans au cours de l'année et jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante).

Vous devez vous faire inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter à partir du 1^{er} mars de l'année suivante.

Pour les nouveaux résidents, la demande d'inscription entraîne automatiquement leur radiation sur la liste électorale de leur ancienne commune.

Le vote par procuration est possible en cas d'absence pour raisons professionnelles ou médicales ou pour congés annuels. S'adresser à la Gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail qui établira la procuration.



Naissances

Lucien, Maurice SARRY né le 23 janvier à Roanne
de Joanny SARRY et Laura PERCET
Domiciliés à « Avignon » à St Maurice.

Anaelya, Enolyne, Savannah VAUDEY-CREUSOT née le 29 juin à Roanne
de Michaël CREUSOT et Angélique VAUDEY
Domiciliés « Le Bourg » à St Maurice.

Swan SCHIRMER né le 20 juillet à Roanne
de Jérémy SCHIRMER et Sandrine ZERBINI
Domiciliés « Le Bois de la Grange » à St Maurice.

Julyan, Victor, Manuel SANFINS né le 26 septembre à Paray-le-Monial
de Cédric SANFINS et Angélique ROCHER
Domiciliés « 2, Les Carrières » à St Maurice.

Louis LAROCHE-LACARELLE né le 21 novembre à Roanne
de Lucas LAROCHE et de Elodie LACARELLE
Domiciliés « Creux de la Lie » à St Maurice.

Mariages

Corinne JACQUET et Philippe GIRARD
Domiciliés « Papillon » à St Maurice
se sont unis à la mairie le 07 novembre.



Décès

- ✿ Jeanne Marie LAMOTTE décédée le 20 février à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Marie-Pierre DEROCHE Epouse BRESCIANI décédée le 18 février à Saint-Priest-en-Jarez.
- ✿ Emilienne Jeanne Renée PETIT Veuve FARGETON décédée le 10 mars à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Francine Marie Thérèse LAPIERRE Veuve MOREL décédée le 25 avril à Roanne.
- ✿ Georgette Marie Clotilde DESGRANGES Veuve AUGROS décédée le 20 mai à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Auguste DEBARNOT décédé le 06 juin à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ André Paul Jean GUITTAT décédé le 11 juin à Roanne.
- ✿ Jeanne Marie DESBROSSES EPOUSE LATUILLIERE décédée le 03 juillet à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Georgette Charlotte Lucienne PREVOT Veuve MELOT décédée le 09 juillet à La Clayette.
- ✿ Lucienne Anne COMMERMONT Veuve SAINT-MARTIN décédée le 12 août à Roanne.
- ✿ Robert CROIZIER décédé le 25 août à Roanne.
- ✿ Alice GONNET Epouse CAPRIROLI décédée le 27 août à Roanne.
- ✿ Louise DUPRE Veuve TSCHOFEN décédée le 1er septembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Aniéla KOT Veuve NICOLARENA décédée le 1er septembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Claudette Marie MARTIN Veuve DUPERRON décédée le 22 septembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Jeanne Marie SEURRE Veuve BESSON décédée le 06 octobre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.
- ✿ Jean Louis Henri VALORGE décédé le 12 octobre à Mâcon.
- ✿ Francis FOURNIER décédé le 28 novembre à la Maison de Retraite de Saint-Maurice.

Définition de l'urbanisme



L'urbanisme est constitué d'un ensemble de règles d'organisation et d'aménagement du territoire national élaborées sous la responsabilité de l'Etat, en association avec les Régions, les Départements et les Communes.

Chaque construction d'habitation individuelle ou collective ou toute autre construction doit respecter les orientations nationales et locales d'urbanisme, afin de préserver l'équilibre architectural, esthétique et écologique de l'ensemble du territoire et en particulier de la Commune.

Le Certificat d'Urbanisme (C.U)

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et vous permet de savoir si l'opération immobilière que vous projetez est réalisable. Il existe 2 catégories de certificats d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation de votre projet.

Catégories de certificats

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

- le certificat d'urbanisme d'information,
- et le certificat d'urbanisme opérationnel.

Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

- les règles d'urbanisme applicables à votre terrain,
- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

Certificat d'urbanisme opérationnel

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.

Constitution du dossier

Quel que soit le type de certificat demandé, la démarche doit être effectuée au moyen du formulaire cerfa n°13410*02.

Le formulaire doit être complété par un dossier dont la liste des pièces à fournir est énumérée sur la notice jointe.

Dépôt du dossier

Le dossier (formulaire et pièces à fournir) doit être envoyé ou déposé à la mairie de la commune où se situe votre terrain :

- en 2 exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information,
- en 4 exemplaires pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

La mairie vous affecte un numéro d'enregistrement à la demande.

Délais d'instruction

Pour traiter la demande, la mairie dispose d'un délai de :

- 1 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information,
- 2 mois pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.

Réponse de la mairie

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite au terme du délai d'instruction.

L'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction de 1 ou 2 mois vaut délivrance d'un certificat tacite.

Toutefois, comme c'est un acte d'information et qu'il est impossible de donner tacitement une information, ce certificat ne peut que figer les règles d'urbanisme en vigueur au moment de sa demande. Par conséquent, il peut uniquement garantir que les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété et taxes exigibles ne seront pas remises en cause.

La mairie reste toutefois tenue de délivrer même tardivement une réponse écrite, correspondant au type de certificat d'urbanisme demandé.

Durée de validité du certificat

La durée du certificat d'urbanisme (qu'il s'agisse d'un certificat d'urbanisme d'information ou d'un certificat d'urbanisme opérationnel) est de 18 mois.

La durée peut être prolongée d'une année aussi longtemps que les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changées.

La demande s'effectue par courrier simple, accompagnée du certificat d'urbanisme à prolonger. Elle doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain au moins 2 mois avant l'expiration du délai de validité de 18 mois.

La décision de la mairie peut également ne pas donner lieu à la délivrance d'une réponse écrite. Dans ce cas, l'absence de réponse de la mairie dans les 2 mois suivant la réception de la demande vaut prorogation du certificat d'urbanisme.

La Déclaration Préalable (D.P)

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

Travaux concernés : Travaux sur une petite surface.

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin).

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols).

Dans le cas où la demande d'extension est certes comprise entre 20 et 40 m² de surface, mais porte l'ensemble de la surface de la construction à plus de 170 m², alors un permis de construire doit être déposé.

Changement de destination :

Une déclaration préalable est demandée dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment :

Une déclaration est obligatoire si vos travaux **modifient l'aspect initial** du bâtiment. Les travaux peuvent concerner :

- le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle,
- le percement d'une nouvelle fenêtre,
- ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade.

À l'inverse, les travaux consistant à **restaurer l'état initial** du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs.

Les travaux de ravalement nécessitent toutefois une déclaration préalable s'ils se situent :

- dans un espace protégé comme les abords d'un monument historique,
- dans un périmètre délimité par le PLU ou dans une commune ou périmètre d'une commune où le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent en matière de PLU a décidé de soumettre, par délibération motivée, à déclaration préalable ces travaux.

Démarche

Constitution du dossier :

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants :

- cerfa n°13702*03 pour une démarche tenant à la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager,
- cerfa n°13703*04 pour une démarche tenant à la réalisation de construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,

- cerfa n°13404*04 pour une démarche tenant à la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Le formulaire doit être complété de pièces, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice de déclaration préalable de travaux.

Dépôt du dossier :

Vous devez envoyer votre dossier en 2 exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception ou le déposer à la mairie de la commune où se situe le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, réserve naturelle, parc national...).

La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux peuvent débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Instruction de la demande :

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois à partir de la date du dépôt de la demande.

Un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet doit faire l'objet d'un affichage en mairie dans les 15 jours qui suivent son dépôt. Cet affichage dure pendant toute la durée de l'instruction.

Décision de la mairie

- En cas d'acceptation :

Lorsque la déclaration préalable a été acceptée, vous disposez d'un délai de 2 ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Passé ce délai, votre déclaration préalable n'est plus valable.

Une fois que vos travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an. Toutefois, ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an, et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si vos travaux ne peuvent être commencés dans le délai de 2 ans ou si vous prévoyez d'interrompre le chantier pendant plus de 1 an, vous pouvez demander de prolonger votre déclaration préalable d'1 an. Cette demande doit être effectuée à la mairie et doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de votre déclaration préalable initiale.

- En cas de refus :

Lorsque la déclaration préalable a été refusée, vous pouvez demander à la mairie de revoir sa position dans les 2 mois qui suivent le refus par lettre recommandée avec avis de réception.

Si cette tentative échoue, vous avez 2 mois à partir de la notification du refus pour saisir le tribunal administratif par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous devez exposer clairement les raisons qui vous permettent de justifier votre droit à l'obtention d'une déclaration préalable.

En l'absence de réponse

La décision de la mairie peut ne pas donner lieu à la délivrance d'un document écrit au terme du délai d'instruction d'un mois.

L'absence d'opposition au terme de ce délai vaut décision tacite de non-opposition à la réalisation de votre projet.

Une attestation de non-opposition à déclaration préalable peut être délivrée sur simple demande à la mairie.

Le Permis de Construire (PC)

Vous êtes obligé d'obtenir un permis de construire :

- Pour toute construction à usage d'habitation ou non, même sans fondation.
- Pour toute construction à usage d'habitation ou non, même sans fondation, destinée à être régulièrement démontée et réinstallée.
- Et pour tous travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux ou des surfaces supplémentaires (surface supérieure à 20m²).

La demande de permis de construire peut être présentée par :

- Le propriétaire du terrain ou son mandataire,
- La personne habilitée à construire sur le terrain,
- Le bénéficiaire de l'expropriation d'un terrain pour cause d'utilité publique.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

- **La demande elle-même de permis de construire une maison individuelle ou pour autres travaux de construction,**
- **Le projet architectural** (établi ou non par un architecte).

Il doit comporter les documents suivants :

- **1/ LE PLAN DE SITUATION DU TERRAIN** qui indique : la situation du terrain par rapport au quartier, l'orientation du terrain, les voies de dessertes, les points de prise de vue des photos n°1 et n°2 exigées. Il peut être établi d'après le plan cadastral (échelle entre 1/25000^{ème} et 1/5000^{ème}).
- **2/ LE PLAN DE MASSE** qui comporte : les limites cotées du terrain, la définition du relief avant et après les travaux, les plantations et bâtiments existants, la hauteur de la construction, les clôtures existantes ou à créer, l'emplacement des équipements, les points d'accès au terrain, les points de prise de vue des photos n°1 et n°2 exigées (échelle entre 1/500^{ème} et 1/50^{ème}).
- **3/ LES PLANS DES FACADES ET DES NIVEAUX** sur lesquels doivent être indiqués l'orientation des façades, la nature et les couleurs des matériaux apparents, la destination de chaque pièce, leurs surfaces habitables. (échelle entre 1/100^{ème} et 1/50^{ème}).
- **4/ UNE OU DES VUES EN COUPE** (échelle entre 1/100^{ème} et 1/50^{ème}). Ces vues permettent de situer des constructions par rapport au relief et la topographie du terrain. Elles doivent indiquer l'implantation de la construction par rapport au terrain, le traitement des espaces extérieurs et clôtures.
- **5/ DEUX DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES**

Photo n°1 : prise de près montrant les limites de terrain, les propriétés voisines ou les voies publiques.

Photo n°2 : prise de loin pour situer le terrain dans son environnement et son paysage lointain.

Les angles de prises de vue de ces photos devront être précisés sur le plan de situation et le plan de masse.

- **6/ UN DOCUMENT GRAPHIQUE**

Il s'agit d'un croquis à main levée ou un montage informatique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et des abords.

Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de haute tige, les documents graphiques devront faire apparaître la situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.

- **7/ UNE NOTICE**

Permettant d'apprécier l'impact visuel du projet : elle décrit le paysage et l'environnement existant et elle expose et justifie les dispositions prévues pour assurer l'insertion, dans ce paysage, de la construction, de ses accès et de ses abords.

• **8/ L'ETUDE D'IMPACT**

Elle n'est pas exigée pour tout projet. La Direction Départementale des Territoires (DDT) vous dira si votre projet est soumis ou non à cette procédure. L'étude d'impact est un rapport technique permettant d'apprécier les conséquences du projet sur l'environnement. Elle doit décrire : l'état initial du site, les effets du projet sur le site et son environnement, les explications du choix du projet, les mesures et méthodes envisagées.

LA PROCEDURE

Tous les exemplaires de la demande et du dossier de permis de construire sont adressés par pli recommandé avec demande d'avis de réception au maire de la commune dans laquelle la construction est envisagée ou déposés contre décharge à la Mairie.

Dans les quinze jours qui suivent le dépôt ou la réception de la demande, le maire procède à l'affichage en Mairie d'un avis de dépôt de demande de Permis de Construire.

Si le dossier est complet, le demandeur recevra dans les quinze jours de la réception de la demande en Mairie une lettre de notification affectant un numéro d'enregistrement à la demande et précisant la date avant laquelle la décision devra lui être notifiée.

Le maire transmet le dossier de la demande à la DDT. Si le terrain se trouve dans un site classé, dans un secteur sauvegardé ou dans une zone de protection de monuments historiques, le dossier sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et transmis au Service Départemental de l'Architecture.

La décision est prise sous forme d'arrêté et est notifiée au demandeur par lettre recommandée si elle est assortie de prescriptions ou par lettre simple dans le cas contraire. Si aucune décision n'a été adressée au demandeur avant la date mentionnée dans la lettre de notification, celle-ci vaudra permis de construire. Elle doit être affichée sur le terrain par le demandeur.

Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de deux ans à compter de la notification de la décision.



Quelle autorisation pour quels travaux ?

N a t u r e d u p r o j e t	Nature de l'autorisation										
	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Déclaration préalable de travaux pour une maison individuelle et ses annexes	Déclaration préalable autres travaux	Déclaration préalable pour un lotissement	Permis de construire pour une maison individuelle et ses annexes	Permis de construire autres travaux	Permis d'aménager	Permis de démolir	Aucune formalité	
Renseignements sur un terrain (équipements, servitudes et périmètres, dispositions d'urbanisme)											
Savoir si mon projet est réalisable											
Construction inférieure à 5 m ²											
Construction nouvelle entre 5 et 20 m ²											
Construction nouvelle supérieure à 20 m ²											
Extension inférieure à 40 m ²			en zone U								
Extension supérieure à 40 m ²											
Modification de l'aspect extérieur (ravalement, modification de façade, toiture)											
Aménagement intérieur (ex : combles)											
Cloture											
Division de terrain pour détachement de lots à bâtir (sans équipements communs)											
Division de terrain pour détachement de lots à bâtir (avec équipements communs : voiries ou espaces communs)											
Démolition									si périmètre protégé		

Stationnement

La Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf dispose de places de parkings en nombre suffisant, particulièrement en Centre-Bourg. Pour le confort de tous, quelques règles sont à respecter :

- **Devant les commerces**, le stationnement doit être limité au temps nécessaire, mais **il ne doit pas y avoir de voitures ventouses**.
- **Place de l'Eglise**, des places sont réservées au **Cabinet d'Infirmières**, des panneaux seront prochainement installés.
- **A l'école**, les parents doivent stationner sur le **Parking de la place des Anciens Combattants**, les places à l'entrée de l'école sont réservées aux enseignants. Là encore, un panneau sera installé.
- Des places « handicapés » seront matérialisées à l'entrée de l'école et sur la place de l'Eglise.



Dans tous les cas, le stationnement sur la chaussée ne doit pas entraver la circulation des véhicules, en particulier des bus scolaires.

Nuisances sonores



Les animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.



Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

(Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

Déjections canines : c'est dans le sac !

Ramasser les déjections de son animal : un geste civique simple à pratiquer au quotidien pour qu'il ne soit pas "un gêneur" pour les autres. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté.

Il est désagréable de se promener en ville en réalisant un véritable parcours du combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds allègrement laissés par nos amis les chiens, de rentrer chez soi avec les chaussures des enfants ou les roues de poussette souillées par ces déjections.

Loin de vouloir brimer ces canidés dans cet acte inné et institué par Dame nature, il s'agit plutôt d'éduquer leurs propriétaires à un geste civique simple mais efficace consistant à ramasser les crottes de leurs chiens. **Pour cela, une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit.** Sans vouloir minimiser l'aspect visuel et olfactif des crottes de chiens, il ne faut pas oublier qu'elles peuvent provoquer des glissades, des chutes accidentelles et polluer potentiellement par des microbes les aires de jeux des enfants.



Le ramassage avec un sac en plastique est très simple d'utilisation.

On met la main, on retourne le sac et on met le tout dans une poubelle, adéquate de préférence.

On peut utiliser n'importe quel sac plastique et papier ou les modèles proposés dans les magasins spécialisés.

Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

- **Acquisitions diverses :**

- Acquisition de 2 pneus arrière de tracteur lestés en eau antigel.
- Acquisition de 2 vidéoprojecteurs (1 pour l'école et 1 pour la mairie).
- Acquisition d'un écran blanc de projection pour la mairie.
- Achat d'une armoire frigorifique pour le foyer rural.
- Achat de panneaux de signalisation et voisins vigilants.
- Achat de décoration de fin d'année (guirlandes lumineuses).
- Acquisition d'un scanner au secrétariat de mairie pour la dématérialisation comptable.
- Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de cycle 3.
- Acquisition d'un tableau blanc relié au vidéoprojecteur interactif pour la classe de cycle 3.
- Acquisition d'un autre tableau blanc pour la classe de cycle 2 en vue de l'acquisition future d'un vidéoprojecteur interactif.
- Achat d'un massicot pour l'école.

- **Travaux réalisés par les employés communaux :**

- Réfection du couloir de la cantine/salle de réunions.
- Réfection du couloir de la mairie.
- Démolition de la cabane du cimetière.
- Déplacement des arbres des bébés de l'an 2000 (qui bordaient le chemin desservant l'escalier de l'école) et remplacement de ceux qui ne pouvaient pas être replantés.

Divers travaux de voirie :

- Pose de glissières dans le chemin de Machin.
- Pose de plusieurs aqueducs dans des entrées de prés.
- Divers rebouchages de nids de poule.
- Réalisation de l'entourage gravillonnaire du columbarium.

- **Travaux réalisés par le Conseil Municipal :**

- Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

- **Travaux réalisés par « corvée » de l'Equipe Municipale :**

- Mise en place des décorations des fêtes de fin d'année.

- **Travaux réalisés par des entreprises :**

- Diagnostic agricole de la commune réalisé par la chambre d'agriculture dans le cadre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- Travaux de voirie dans le chemin au creux de la Lie réalisés par ROUSSET.
- Travaux de voirie dans le chemin de Brochevet réalisés par ROUSSET.
- Réalisation d'un enrobé dans le chemin des Ecorchets (CAMPY/DESCHARNES) réalisé par THIVENT.
- Installation d'un columbarium au cimetière par SANTI.
- Installation d'un caveau d'attente/ossuaire au cimetière réalisé par SANTI.
- Réfection du perron de la Maison Félicie réalisé par ALLIMANT.

- Réalisation et électrification d'une plateforme avec abri bus et parking au Bachet.
- Réalisation du relevé topographique du terrain où se situera la construction du bâtiment à usage de restaurant scolaire et garderie périscolaire et réalisation du marché de maîtrise d'œuvre.
- Diagnostic du réseau d'assainissement dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement.

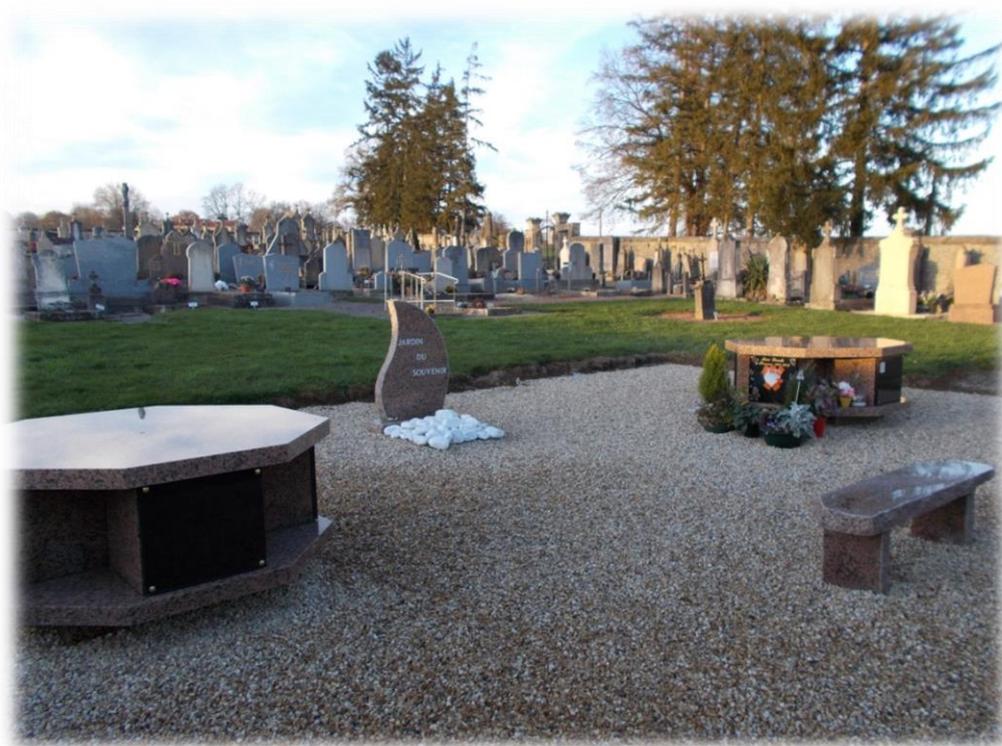


Photo du columbarium au cimetière communal

Projets 2016

- Continuation du Schéma Directeur d'Assainissement en vue de la réhabilitation de la lagune.
- Continuation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.
- Réalisation du marché de travaux pour la construction du bâtiment à usage de restaurant scolaire et de garderie périscolaire.
- Acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de cycle 2.
- Réalisation d'un étage supplémentaire sur chaque ensemble du columbarium au cimetière communal.
- Travaux de voirie divers.



Photo avant travaux



Photo du projet
(Le choix définitif des matériaux et des couleurs non décidé)

Informations utiles

<p>DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE CHAUFFAILLES</p> <p>HORAIRES D'OUVERTURE :</p> <p>LUNDI : DE 9H A 12H DU MARDI AU SAMEDI : DE 9H A 12H ET DE 14H A 17H30 (18H DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE).</p>	<p>PLATEFORME DECHETS VERTS</p> <p>HORAIRES D'OUVERTURE :</p> <p>DU LUNDI AU VENDREDI : 13H30 A 17H30 LE SAMEDI : 9H A 12H ET 13H30 A 17H30 (18H DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE).</p>
--	--

Brûlage des déchets



La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.

Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit.

L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Propriétaires de chiens dangereux

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux :



1^{ère} catégorie : les chiens d'attaque :

Ce sont les chiens non inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture qui ressemblent aux chiens de race :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (ces deux types de chiens sont communément appelés « pitbull ») ;
- Mastiff, communément appelés « boerbull »,
- Tosa.

2^{ème} catégorie : les chiens de garde et de défense :

Ce sont les chiens inscrits au livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture :

- Les chiens de race Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race American Staffordshire terrier ;
- Les chiens de race Rottweiler et ceux ressemblant, non inscrits à un livre généalogique et reconnus par le Ministère de l'Agriculture;
- Les chiens de race Tosa.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Nous rappelons également qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Lorsqu'un animal est trouvé en divagation sur la voie publique, il doit être conduit à la fourrière animale du lieu où il a été trouvé.

Location de salles

LOCATION PETITE ET GRANDE SALLE DU FOYER RURAL (Tarifs hors charges : chauffage, électricité, gaz : relevé de compteur)

1) Associations communales ou intercommunales et écoles

Réunions, assemblées générales, pratique du sport, concours de cartes des écoles, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif etc...	GRATUIT
Manifestations à but lucratif, séances, etc. ...	100 €
Bals privés, etc...	100 €
Bals de classe (privés) ou banquet de conscrits, etc	100 €

2) Associations extérieures à la commune

Séances...etc...	144 €
Bals privés ... etc ...	300 €
Banquets privés ou banquet de conscrits ... etc ...	300 €
Comité d'entreprise ...etc ...	120 €

3) Particuliers de la commune

3 jours (mariage)	120 €
Soirée et Dimanche	80 €

4) Particuliers d'une autre commune

3 jours (mariage)	420 €
Soirée et Dimanche	250 €

5) Cautions

Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, en cas de détérioration de la salle et du matériel.	500 €
Cautions sous forme de chèque, remise en Mairie avant toute utilisation, pour la remise en état de la salle.	150 €

LOCATION SALLE DES REUNIONS DERRIÈRE LA MAIRIE ET CANTINE

Location salle de réunion derrière la Mairie + cantine Exclusivement pour les associations et les particuliers de la commune	Été : 60 €
	Hiver : 80 €
Cautions pour l'utilisation de la salle par chèque à l'ordre du trésor public.	200 €
Cautions pour l'utilisation de la cuisine de la cantine par chèque à l'ordre de la cantine.	150 €

Location de la vaisselle pour 200 couverts maximum :

Se renseigner auprès de Mme Huguette MEILLER (Association Familles Rurales) au 03.85.26.20.10.

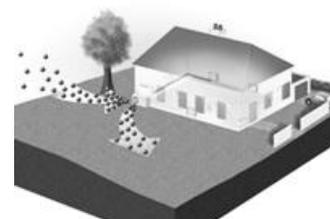
Le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire vous informe...

Aérothermie – Géothermie – Pompes à chaleur



De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.

Nous devons être très vigilants sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagréments pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'utilisateur, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la Mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.



Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre Mairie.

Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites, de manière que leurs développements ne fassent pas saillie du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la Mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Le Spanc du Brionnais

La Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, renforcée par la LEMA de 2006, fait de l'assainissement une compétence obligatoire des communes. Celles-ci sont tenues de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la mission est de contrôler périodiquement les installations.

Votre commune a délégué cette compétence au SPANC du Brionnais qui l'exerce à sa place. Ce syndicat a mis en place un service, avec 2 techniciens spécialisés en assainissement, qui sont au service des collectivités, et leur apportent un appui technique. Ils ont pour missions de vérifier la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations neuves ; conseiller les usagers qui le demandent ; exécuter les missions de contrôle imposées par la loi sur les installations existantes.

Ces missions de contrôle permettent notamment :

- d'identifier, de localiser et de caractériser les dispositifs constituant l'installation,
- de repérer les défauts d'accessibilité, d'entretien et d'usure éventuels,
- de vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation de l'installation,
- de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires ou de nuisances.

Toutes les installations existantes ont été vérifiées une 1^{ère} fois entre 2008 et 2013. Chaque installation sera de nouveau contrôlée entre 2014 et 2020.

A chaque visite, l'utilisateur concerné reçoit un rapport complet de son installation avec des recommandations et conseils, et la commune reçoit un compte-rendu de toutes les installations visitées avec leur classement au regard de la loi.

Les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Les personnes intéressées doivent s'adresser au SPANC qui leur apportera tout conseil, sur les travaux, l'éligibilité, et les accompagnera dans le montage du dossier.

Pour tout renseignement concernant ces aides, contactez Mme RIVIERE Manurêva (technicienne au 06.84.25.92.39).

Le Président,

A. LAVENIR



Réseau de Santé du Pays Charolais Brionnais



RESEAU DE SANTE DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Association loi 1901

Vous (ou un de vos proches) rencontrez des difficultés dans les actes de la vie courante et vous devez bénéficier d'un suivi médical ?

Vous (ou un de vos proches) rencontrez des difficultés familiales, psychologiques et sociales, qui compliquent votre situation médicale ?

Le Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais peut vous aider !

Comment ?

Notre équipe de coordination :

- Fait une **évaluation des besoins au domicile**,
- **Planifie les interventions adaptées** à la situation.
- **Coordonne le passage des professionnels au domicile** en lien avec le médecin traitant et / ou **oriente le patient auprès des organismes, services ou professionnels pouvant répondre à ses besoins**
- **Aide, rassure et soulage** les usagers et leurs proches.

Un premier contact téléphonique nous permet d'évaluer vos difficultés

CONTACT

Réseau de santé du Pays Charolais Brionnais

6 rue du Prieuré
71120 CHAROLLES

Tél : 03.85.24.32.64. / Fax : 03.85.24.30.20.

Mail : contact@rgpc71.fr

**L'équipe vous accueille du lundi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00**

SITE : www.reseau-du-pays-charolais.com

« Centre Relais documentaire » pour l'IREPS Bourgogne

Ce service est **GRATUIT** grâce au soutien financier des organismes suivants :



Secteur d'intervention : **LE CHAROLAIS BRIONNAIS**



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE qui propose :

- **Un soutien aux patients** (et leurs proches) atteints de pathologies grave, aiguë ou chronique, quel que soit leur âge, leur handicap ou le stade de la maladie,
- **Une coordination d'appui** aux professionnels de santé et structures du territoire autour de ces patients pour lesquels le recours à des intervenants multiples des champs sanitaire, médico-social et social est souvent nécessaire, afin de :
 - garantir au patient un maintien à domicile,
 - fournir au patient une information sur les aides possibles (humaines, techniques, financières),
 - Limiter le recours à l'hospitalisation d'urgence en cas de difficultés familiales ou sociales,
 - Favoriser la bonne articulation ville-hôpital,
 - Améliorer les sorties d'établissements et ainsi limiter le recours à l'hospitalisation.
 - Informer et accompagner l'usager et sa famille pour une entrée en établissement.
- **Des actions de formation et de prévention** à destination des patients, leurs aidants et les professionnels intervenant auprès des patients (programme de formations sur demande).

Manifestations 2016

Janvier

« Janvier sec et sage est un bon présage. »

Mercredi 6

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Jeudi 14

- ❖ Tirage des rois du Club de l'Amitié à la salle des réunions (derrière la Mairie)..

Vendredi 15

- ❖ Vœux du maire à 20h à la salle des réunions (derrière la Mairie).

Vendredi 22

- ❖ Assemblée générale du RétroClub Castelneuvien à la salle des réunions (derrière la Mairie).

Jeudi 28

- ❖ Assemblée générale du Club de l'Amitié à la salle des réunions (derrière la Mairie)..

Samedi 30

- ❖ « Zumber pour elles » (Soutien pour les femmes dans le combat du cancer du sein) de la Marmite au Foyer Rural.

Février

« Si février n'a pas de grands froids, le vent dominera tout le reste du mois. »

Mardi 2

- ❖ Vente de gâteaux du Dun Sornin Foot.

Jeudi 18

- ❖ Thé dansant du Club de l'Amitié au Foyer Rural de St Maurice.

Vendredi 19

- ❖ Soirée « Court-métrage » par la Marmite au Foyer Rural de St Maurice.

Samedi 20

- ❖ Repas dansant du Dun Sornin Foot à Coublanc.

Mars

« Le soleil de Mars, donne des rhumes tenaces. »

Vendredi 4

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Dimanche 6

- ❖ Sortie en car au salon Rétromobile de Chassieux EPOQU'AUTO du RétroClub Castelneuvien.

Samedi 12 et Dimanche 13

- ❖ Vente de fleurs des P'tits Loups devant la Mairie.

Vendredi 18

- ❖ Concours de manille du club de l'Amitié au Foyer Rural.

Samedi 19

- ❖ Soirée la Marmite (thème non communiqué).

Jeudi 24

- ❖ Thé dansant de la Société de Chasse au Foyer Rural de St Maurice.

Avril

« Avril fait la fleur, Mai en a l'honneur. »

Samedi 9 et Dimanche 10

- ❖ Représentation théâtrale enfant par la Marmite au Foyer Rural de St Maurice.

Vendredi 15 et Samedi 16

- ❖ Représentation théâtrale enfant par la Marmite au Foyer Rural de St Maurice.

Mai

« Au premier jour de mai, blanche gelée tue les fruits de l'année. »

Du Mercredi 4 au Samedi 7

- ❖ Spectacle sous chapiteau de la Compagnie Tempo devant le terrain de tennis à St Maurice.

Dimanche 8

- ❖ Commémoration victoire 1945 par les Anciens combattants au Monument aux Morts.

Mardi 18

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Samedi 28

- ❖ Vente de pizzas à emporter du Restaurant Scolaire.
- ❖ Soirée la Marmite (thème non communiqué) au Foyer Rural de St Maurice.

Juin

« Pluie d'orage à la Saint-Sylvère, c'est beaucoup de vin dans le verre. »

Samedi 4

- ❖ Spectacle de l'école de musique de Charlieu au Foyer Rural de St Maurice.
- ❖ Concours de pétanque de la Société de Chasse au stade de foot.

Dimanche 19

- ❖ Exposition du RétroClub Castelneuvien à Chauffailles.

Vendredi 24

- ❖ Assemblée générale du Dun Sornin Foot à Chassigny-sous-Dun.

Samedi 25

- ❖ Concours de pétanque du Dun Sornin Foot à St Maurice.

Vendredi 24 / Samedi 25 / Dimanche 26

- ❖ Festival Campagn'Art par Animajeunes.

Juillet

« Pluie de Juillet, eau en Janvier. »

Du Samedi 2 Juillet au Dimanche 28 Août

- ❖ Expos en Chœur à la petite Chapelle + exposition de la bibliothèque sur le thème de la fête du pain.

Du Samedi 2 au lundi 4

- ❖ Expo de la bibliothèque derrière la mairie

Vendredi 8

- ❖ Début de l'exposition « Fiat Luxe » (Photographies de M.Vidal et M.Chiffлот) à la Grange d'Arc par Arcane 17.

Samedi 9

- ❖ Concert « Bach Clarinet » à 21h à l'église de St Maurice par Arcane 17.

Dimanche 10

- ❖ Concert « La Veillée Imaginée » à 17h30 à l'église de St Maurice par Arcane 17.

Vendredi 15

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Août

« Si, le jour de Sainte-Claire, la journée est chaude et claire, comptez sur les fruits à couteau, à coup sûr ils seront beaux. »

Dimanche 14

- ❖ Théâtre musical « Qohélet » à 17h30 à l'église de St Maurice par Arcane 17.

Samedi 27 et Dimanche 28

- ❖ Rassemblement des St Maurice à St Maurice-lès-Charencey (dans l'Orne, 61).

Septembre

« En septembre si trois jours il tonne, c'est un nouveau bail pour l'automne. »

- ❖ Vente de calendriers de l'ADMR.

Mercredi 14

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Samedi 24 et Dimanche 25

- ❖ Foire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf organisée par le Comité Foire.

Octobre

« Quand arrive la Sainte Fleur, pour aller au verger, ce n'est plus l'heure. »

Dimanche 09

- ❖ Repas de l'amitié organisé par Familles rurales au Foyer Rural.

Dimanche 16

- ❖ Loto par l'association « L'Envol » au Foyer Rural.

Novembre

« Autant d'heures de soleil à la Toussaint,
autant de semaines à souffler dans tes mains. »

Dimanche 6

- ❖ Choucroute du Club de l'Amitié au Foyer Rural.

Vendredi 11

- ❖ Commémoration des Anciens combattants au Monument aux Morts.

Samedi 12

- ❖ Vente de gâteaux de Familles rurales et ADMR.

Vendredi 18

- ❖ Collecte de sang, salle Léonce Georges (salle neuve vers le Théâtre) à Chauffailles.

Samedi 26

- ❖ Concours de belote du Dun Sornin Foot au Foyer Rural de St Maurice.

Décembre

« Nouvelle lune à Saint Nicolas, dans les champs c'est du verglas. »

Vendredi 16

- ❖ Arbre de Noël organisé par Familles rurales à l'école de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Samedi 17 et Dimanche 18

- ❖ Tournoi des jeunes du Dun Sornin Foot à Coublanc.

Activités professionnelles de notre village

COMMERCES

Boulangerie Pâtisserie Jérôme et Aurélie BESANCON	03 85 26 20 26
Épicerie Vival – Christiane GATEAU et Charles PEGON	03 85 26 29 36
Bar-Restaurant « Le Bistrot »- Hervé ROCHE	03 85 24 53 15
Viviane Coiffure	03 85 26 24 75
Coiffure à domicile – Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile – Nély CARTET	06 09 01 48 30

ARTISANS

ALHENA - Electricité générale - Energies renouvelables DESCHAMPS Frédéric	Contact@alhena- net.com	Tél. 03 85 26 22 14 Fax. 03 85 24 53 87
Ets. BASSEUIL SARL - Plomberie – Chauffage – Sanitaire	Ets.basseuil@bbox.fr	03 85 26 20 48
CARROSSERIE FUSIL Alain		03 85 26 22 33
SARL ACA – Charpente - Couverture-Zinguerie - Maçonnerie DESBOIS Vincent et POLETTE Yannick		06 69 13 15 31 06 69 27 83 12

ENTREPRISES

SAS CLAPOT Construction métallique Site : www.clapot.fr	03 85 26 24 08
SAS COMESOR Machine spéciale à commande numérique Site : www.comesor.com	03 85 26 62 62
SAS CSPE- Diagnostic énergétique- CACES-VGP Formations professionnelles Site : www.cspe-net.com	03 85 70 42 17 06 85 24 53 87
Bâtimentage – Etanchéité - BM location d'engins	03 85 26 52 30
ALTIMO	03.85.26.52.32
CONDORA	03.85.26.52.33
CALTOP	03.85.26.52.32
CALSOLAIRE	03.85.26.52.32
Cineris Industries	03.85.26.52.32

SERVICES

A.D.M.R.	03 85 26 23 49
Maison de Retraite « Le Colombier » - maisonderetraitelecolombier@wanadoo.fr	T. 03 85 26 21 97 F. 03 85 26 23 63
PORTALLIER Alain – Transport de personnes – Voiture de petite remise – Messagerie - Courses	03 85 26 22 27 06 03 69 28 76
JONON Corinne – Assistante sociale et Médiatrice familiale	06 75 58 99 46
Dr. Violon	03 85 26 23 47
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
SIE Vallée du Sornin	03 85 26 21 61
Mairie	03.85.26.22.73
VEOLIA	0 810 000 777

GITES

« Papillon » 3 épis - 6 pers.- 4 ch. - 250 m2- N° 1580 - Service réservation à Mâcon	06 06 56 72 86 06 23 66 30 63
--	----------------------------------

CHAMBRES D'HOTES

« La Violetterie » 3 épis – 9 pers.- 3 ch - Table d'hôte sur réservation - N° 2128	03 85 26 26 60
--	----------------

Pour Information : Gîtes de France – Saône-et-Loire – Esplanade du Breuil – BP 52 – 71010 MACON
Cedex. Tél. 03 85 29 55 60 Fax 03 85 38 61 98 www.gites-de-france.fr -e-mail : info@gites-de-
france.fr

La Marmite



L'association A.J.L. (Association Jeunesse Loisirs) a été créée en 1978 à St Maurice les Châteauneuf, elle offrait à ses adhérents des activités sportives, culturelles et de loisirs sur la commune. Depuis cette date, des présidents et bureaux se sont succédés, des activités n'existent plus, d'autres sont devenues autonomes avec la création de leur propre association.

En 2015, presque 40 ans plus tard, l'association est toujours là et impliquée dans sa commune. Elle a toujours la même volonté de promouvoir et enrichir le milieu rural, de respecter des valeurs, de suivre une démarche d'éducation populaire.

Toutefois, l'association, en avril 2015 a décidé d'un nouveau « Look », de revêtir une tenue plus « moderne », d'avoir des accessoires « tendances », bref de se montrer sous son plus joli jour !!

Premièrement, elle a changé de nom, en s'intitulant **LA MARMITE**.

Pourquoi la marmite ?

- La marmite, c'est une cocotte ou une grosse casserole familiale où bouillonnent à feu doux de beaux et bons ingrédients qui émoussent les papilles de ses convives aux fins de partager un bon repas copieux ...
- L'association assumera le quotidien en faisant bouillir la marmite ...
- L'association se mettra en quatre pour trouver parfaitement ce qui convient à ses adhérents en trouvant couvercle à sa marmite ...
- L'association saura manifester de la passion en tombant dans la marmite ...

Son rôle ?

- S'investir sur sa commune, mais pas seulement, s'ouvrir à un lieu de vie où les habitants des communes proches les unes des autres trouvent un intérêt au monde rural, apprécient que des activités, des loisirs, du sport, du bien-être, des spectacles, des événements leur soient proposés par des professionnels, en toute simplicité, humilité, juste pour le bien vivre ensemble.
- Favoriser des activités intergénérationnelles sera dans nos objectifs, comme créer des événements de découverte dans différents domaines.

La Marmite est adhérente à La FDFR 71 (Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Saône et Loire), qui est basée à la Roche Vineuse. Elle sollicite la fédération pour ses services d'ordre administratif, la gestion des assurances, l'aide au montage de dossiers spécifiques, l'apport d'informations et de conseils ...

La déclaration suivante exprime et résume parfaitement le mouvement d'éducation populaire auquel la Marmite adhère au travers de la FDFR : « toujours au service de l'homme et du citoyen, des bénévoles et des salariés s'investissent. Ils gardent les activités ouvertes à tous et construisent, avec ceux qui en bénéficient, une société plus solidaire. Nos associations proposent l'apprentissage par l'expérience collective, le développement de la personne dans la rencontre des autres. Elles invitent à l'engagement et la responsabilité par la prise en compte de situations réelles ancrées dans la vie quotidienne »

Une déclaration du CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales de Jeunesse et d'Education Populaire) en novembre 2003.

« Lorsque la marmite boue, l'amitié fleurit » - Alan Benjamin Cheales.

L'association La Marmite a créé un emploi en CAE depuis le 15 octobre 2015.

Nous proposons des activités pour tous, de 4 à 99 ans.

L'adhésion est obligatoire et est en sus du tarif des activités.



Les cours mis en place aujourd'hui sont:

- Le théâtre enfants : un samedi sur deux, de 14h à 17h à la salle du foyer rural ou autre suivant disponibilités avec Juliève Dinota : 60€.
- Le théâtre adultes : un vendredi par mois, à partir de 20h à la salle du foyer rural ou autre.
- La zumbaby : un samedi par mois de 11h à 12h avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural.
- La danse modern'jazz (pour enfants): le jeudi de 17h à 18h avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural.
- La zumba : le mercredi de 18h30 à 20h et de 20h à 21h30 avec Chloé Carreno à la salle du foyer rural.
- L'ensemble vocal (pour tous) : la mardi de 18h30 à 20h avec Nora Strike à la salle du foyer rural.
- Le Pilate : le lundi de 20h à 21h avec Sandrine Caron à la salle du foyer rural.
- Le Qi Gong : le jeudi de 19h00 à 20h15 avec Fabienne Lainé à la salle du foyer rural.



Cours de Pilate

Cours de Modern'Jazz



La marmite organise également des événements ponctuels tout au long de l'année (se reporter au calendrier pages 27-28-29)

En prévision : cours de cuisine italienne et/ou végétarienne, cueillette, stage de qi gong, atelier fabrication produits ménagers et cosmétiques,

Pour les consulter :

lamarmite-asso.fr

Pour toutes demandes :

lamarmite.plouf@gmail.com

Alexia au 06-95-10-74-17

Maryline au 06-06-63-95-51

Brionnais 71

Brionnais 71 est une association de promotion du territoire Brionnais que ce soit au niveau touristique ou économique en lien avec les nouvelles technologies.

L'action principale à ce jour est la mise en place d'une "**Ruche qui dit oui**" sur St Maurice. Le principe: commander des produits locaux sur internet et venir les chercher en un lieu (en l'occurrence les locaux ALHENA), le 2° et 4° Vendredi du mois de 18h à 19h30.

L'intérêt pour le consommateur est de trouver une diversité de produits de la Région en un seul lieu, d'avoir un échange avec le producteur et découvrir de nouveaux produits. La commande et le paiement se font uniquement par internet sur son ordinateur, sa tablette ou même son téléphone.

Le producteur accède à une clientèle différente, apporte uniquement les produits commandés (pas d'invendus), le tout sous un format d'1h30 qui n'empiète pas trop sur son emploi du temps bien rempli, ainsi qu'une sécurité de paiement.

Nous, Brionnais71, organisons les ventes sur internet en lien avec les producteurs, mettons en place les tables pour organiser l'échange des produits et faisons en sorte d'animer ces moments d'échange (présence de rémouleur, maréchal ferrant, marché estival...).

L'inscription est gratuite sur le site www.laruchequiditoui.fr où tout le déroulement est expliqué. Si toutefois vous avez des questions, n'hésitez pas à passer lors des échanges de produits ou écrivez-nous sur brionnais71@gmail.com

L'équipe Brionnais71.
Estelle, Maryline et Frédéric.

Tennis

- Les tickets pour l'utilisation du terrain sont en vente à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf :
- - à la boulangerie BESANÇON
 - à l'épicerie VIVAL
 - au Bistrot
 - au secrétariat de Mairie
- L'abonnement annuel est fixé à 27 € pour les adultes et à 16 € pour les enfants de moins de 14 ans, un forfait couple est fixé à 45 €.
- Le tarif horaire est fixé à 7 € et à 1,50 € pour les personnes invitées par un adhérent.
- Un forfait spécial « juillet-août » est fixé à 17 € pour les adultes et à 8 € pour les enfants de moins de 14 ans. Pour le tarif annuel, la clé est remise avec la carte d'abonnement, et devra être rendue en fin d'année.
- Pour le tarif horaire, la clé est remise contre une caution de 5 € ou une pièce d'identité.
- Chaque joueur doit s'inscrire sur le tableau prévu à cet effet au terrain.



Compagnie Tempo

A Saint Maurice-lès-Châteauneuf, la compagnie Tempo poursuit sa route et entamera en 2016 sa quatrième année, toujours portée par l'envie de vous faire partager des petits moments de bonheur circassien.

En 2015, la compagnie a essentiellement tourné avec son spectacle "Les frères Perez", spectacle qui met en scène deux artistes équilibristes, acrobates, jongleurs et musiciens emportés par une succession de chamailleries fraternelles.

Spectacle circassien porté par une atmosphère joyeuse et comique, ouvert à tout public petits et grands.



En 2015, la compagnie a fait agréer son chapiteau. Elle peut désormais recevoir du public lors d'un spectacle ou le louer pour différentes occasions.

Cet été, le chapiteau a été loué à Roanne dans le cadre d'une fête de quartier, à Mably pour la fête'o Bourg et à Châteauneuf pour le festival Campagn'Art.



En avril, mai et juin 2015, nous avons animé deux fois par semaine des ateliers cirque pour les enfants de l'école primaire dans le cadre des temps périscolaires à Saint-Maurice.

Cette fin d'année, nous travaillons au cabaret Elégance à Renaison. Nous allons jouer nos numéros dans ce cabaret jusqu'en juin 2016.

Aussi, nous allons organiser plusieurs spectacles sous notre chapiteau le mercredi 4 mai, jeudi 5 mai et vendredi 6 mai 2016 à Saint Maurice.

Tenez vous informé sur notre site internet : www.compagnietempo.com

A bientôt sous le chapiteau.

La Compagnie Tempo



Echanges de savoirs



Calendrier pour 2016, tous les premiers **mardi** du mois de **14h à 18h**.

5 janvier	• Tancon
2 février	• Saint Edmond
1 mars	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
5 avril	• Tancon
3 mai	• Saint Edmond
7 juin	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
5 juillet	• Tancon
6 septembre	• Saint Edmond
4 octobre	• Saint Maurice-lès-Châteauneuf
8 novembre	• Tancon
6 décembre	• Saint Edmond

Mosaïque, Pergamano, Broderie suisse, Tricot, collage de serviettes, Tableau 3D, bricolage divers, échanges de recette de cuisine.....



N'hésitez pas à venir partager, découvrir, apprendre....

Comité foire

Le Comité de la Foire a fêté en 2015 sa 31^{ème} édition
sous le thème : « T'as un p'tit vélo..... »

Un peu frais le matin, mais le soir : nous avons pris des couleurs...

Cette année **concert**, mené par Véro : ses élèves étaient présents pour animer gracieusement la soirée du samedi.

Après le traditionnel moules-frites, c'est un magnifique feu d'artifice qui a conclu la soirée.

Comme l'an dernier, les brocanteurs sont arrivés tôt, très tôt, et ont bien occupé tout le site, dans la bonne humeur, et le souci de nous faire passer une bonne journée : les visiteurs ont été unanimes : du vide-grenier, des collections, des objets anciens, il y en avait pour tous les goûts. Merci encore à tous les exposants.

Les enfants ont pu, comme chaque année, s'occuper aux activités manuelles autour du thème, les nounous se sont bien « creusées la tête » les mois précédents....

Dans la salle du foyer rural, exposants, exposantes : ils ont tous déménagé en début d'après-midi pour s'installer sur le quai et profiter du soleil : les visiteurs ont alors afflué vers leurs stands.

A la tisanière, « on aura tout vu » : les papas et les mamans se goinfrent de gaufres au chocolat !!!!

Le cuisinier de cette année a eu la malchance de déclarer forfait quelques jours avant la fête et à son grand dépit, pour cause d'accident. Mais le comité foire a des fidèles : « **les jumeaux cuistots** », se sont encore une fois dévoués, le jambon au foin c'est sacré.

Les stands se sont montés le samedi, encore une fois au soleil.
Les cuisinières avaient mijoté un poulet crème : miam.....

Merci à tous les bénévoles pour leur investissement.

Alors si vous voulez vous aussi prendre un peu de bon temps avant et après la fête, rejoignez-nous !

L'édition 2016 se prépare et c'est la **32^{ème} foire-brocante, et le thème ?**

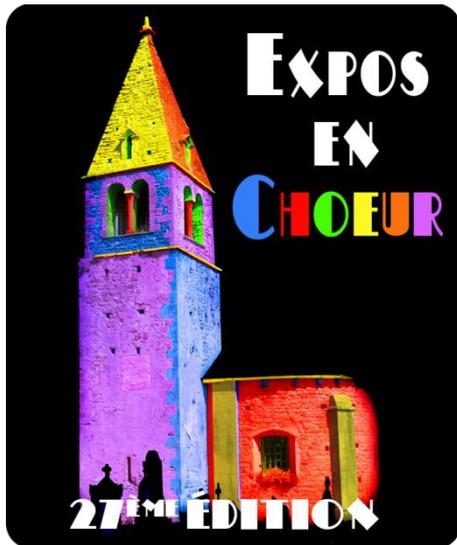
« Laissez parler les p'tits papiers..... »

Nous vendrons encore vos vélos...

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :
Rendez-vous les 24 et 25 septembre 2016.

Contact : Michelle Corre
03 85 26 29 37

Expos en Chœur



Cette année 2015 était la 27^{ème} édition !

Pendant 8 semaines, différents exposants se sont succédés, amateurs ou professionnels. Leur point commun à tous : tenir l'exposition et rencontrer le public. C'est cela, notamment, qui fait la richesse de la formule d'Expos en Chœur. L'habitude d'un vernissage hebdomadaire s'est bien installée favorisant ainsi les échanges et la convivialité. Tous les habitants sont d'ailleurs les bienvenus.

Chaque semaine est toujours différente, avec une couleur spécifique sur la plaquette et pour illuminer la Chapelle, l'écrin de ces expositions.

L'affluence a été moindre en cet été chaud et en l'absence de la semaine « art du coeur » cette année.

Mais toujours beaucoup de couleurs et une variété de propositions dans les supports, les matières et les approches.

Merci à tous pour cette nouvelle belle saison !

Expos en chœur fonctionne uniquement avec des bénévoles qui conçoivent le programme d'expositions en fonction des demandes spontanées des créateurs et en en cherchant d'autres. Les contacts se font en direct ou par la boîte mail : exposenchoeur@orange.fr ou par le site internet à recommander : www.expos.st-maurice.fr. L'association assure également la promotion de ces expositions : plaquette, médias, offices de tourisme.

Le site exceptionnel, le chœur de la chapelle, est mis à disposition pour chaque exposant pendant une semaine, à charge à celui-ci, de tenir le lieu ouvert au public.

Contact Michelle CORRE présidente : 03 85 26 29 37

Bibliothèque - Relais lecture

L'année 2015 fut riche en émotion. Avec l'aide du réseau des bibliothèques Sud Brionnais (la médiathèque de Chauffailles), une journée « troc graines et de plantes » a eu lieu à la salle derrière la mairie et sous le préau avec la participation de l'ASTAP de Belmont (terres agricoles partagées) le samedi 4 avril.

Du 15 au 30 mai, nous avons découvert le monde des poètes avec des expositions à Chauffailles et des soirées cabaret.

Au foyer rural de St Maurice, nous avons reçu Jean-Michel Pitou, un chanteur avec une voix exceptionnelle qui nous a interprété ses créations, des poèmes qu'il a mis en musique.

A l'occasion du rassemblement des St Maurice, nous avons préparé une exposition avec les photos d'école d'autrefois et l'histoire de la gare de St Maurice.

Puis en novembre et décembre, notre équipe de bénévoles a participé aux activités périscolaires. En 2016, nous continuerons sur 3 semaines ces activités.

Fin mars-début avril, le « troc graines » sera à nouveau reconduit.

Ça s'est passé en novembre dans le cadre des accueils périscolaires:

Les vendredis de 15h à 16h30, des bénévoles de la bibliothèque de St-Maurice-lès-Châteauneuf partageaient à la rencontre de 11 enfants de 5 et 6 ans pour la découverte d'une histoire. Après quelques dessins, découpages et collages, les personnages de l'histoire ont connu une nouvelle vie dans le livre réalisé par les enfants.

Ce livre animé sera visible à la bibliothèque de St Maurice et vous pourrez venir lire ou relire l'histoire de ce bel échange.



Et ça continu en décembre:

Le 4 décembre on écrit sa lettre au Père Noël

Le 11, le sapin en 3D pousse en carton

Le 18, chacun décore son sapin pour illuminer ses vacances!

Ensuite, nous préparerons une animation les 2-3-4 juillet 2016 à la salle derrière la mairie.

Malgré tout cela, place à la lecture avec de nombreux échanges de livres avec la médiathèque et la bibliothèque départementale.

Nous avons le plaisir de vous recevoir :

- le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.
- le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

Abonnement annuel :

- Adulte : 9 euros.
- Enfant : 4 euros.

Vous pouvez emprunter autant de romans policiers, bandes dessinées, documentaires que vous le souhaitez.

Pour plus de renseignements :

Yvette CARISEL

Bibliothèque : [03 85 24 91 02](tel:0385249102)

Domicile : [03 85 26 21 92](tel:0385262192).

Mail : bibliotheque.stmaurice71@orange.fr

Gymnastique à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf (GRS)



Quatre animatrices du GROUPEMENT de la RETRAITE SPORTIVE (G.R.S.) de Chauffailles vous proposent chaque jeudi de 10 h à 11 h, salle du Foyer Rural de Saint-Maurice-les-Châteauneuf, des cours de « gym maintien en forme ».

Déjà 35 adhérentes et adhérents (dont 3 nouvelles cette année), pratiquent dans une ambiance très chaleureuse et conviviale.

Si vous désirez nous rejoindre, venez faire un essai (la première séance est offerte) afin de voir si cela vous convient, nous serons heureuses de vous accueillir.

Nous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2016.

Les animatrices

Restaurant scolaire

Une association loi 1901, composée de parents d'élèves bénévoles, assure la gestion de ce service pour les enfants de l'école avec le soutien de la commune.

La salle de la cantine est située derrière la mairie et appartient à la commune. Les repas sont confectionnés par le traiteur MILLET de Charlieu et livrés froids chaque matin.

Ils sont réchauffés et servis par Laurence CHETAÏLLE, employée communale mise au service de l'association par la municipalité quelques heures par semaine, aidée par Brigitte PERRET, Anne Marie CHETAÏL et Anne Cécile BERERD (en cas de besoin) sur le temps de présence des enfants.

Cette année entre 35 et 50 enfants de 2 ans ½ à 12 ans prennent leurs repas à la cantine. L'association a en charge la facturation aux familles, l'encaissement, les règlements au traiteur et le fonctionnement de ce service.

Des grilles de réservations hebdomadaires sont distribuées aux familles en début d'année scolaire. Pour les réservations plus occasionnelles ou pour décommander un repas préalablement réservé, il est possible de contacter la cantine au 06.85.28.30.73 jusqu'à 18h. Il convient également de prévenir l'école pour tout changement.

Il est à noter que tout repas commandé et non décommandé dans les délais (la veille avant 18h) sera facturé aux familles, car il sera livré et facturé par le traiteur. Tout enfant prenant un repas doit être inscrit préalablement, car il est commandé au traiteur uniquement le nombre de repas réservés, sans marge de manœuvre.

Les tarifs sont de 3.60€ sans cotisation ou de 3€ avec une cotisation familiale annuelle de 39€ facturée en 3 fois.

En 2015, l'association a renouvelé sa « journée pizzas » afin de maintenir les prix malgré l'augmentation des tarifs du traiteur. Cette vente a rencontré un vif succès et a permis de conserver les tarifs pour l'année suivante.

Vous pouvez d'ores et déjà retenir la date du 28 mai 2016 pour la prochaine manifestation du restaurant scolaire.

Les parents qui souhaiteraient rejoindre l'association sont les bienvenus. L'année qui vient sera marquée par quelques départs au sein du bureau.



ADMR de CHATEAUNEUF et Communes environnantes

L'ADMR de Châteauneuf existe depuis plus de 60 ans sous forme d'une association affiliée à la fédération départementale des ADMR de Saône et Loire, agréée par la préfecture et autorisée par le Conseil Départemental pour offrir des services à la personne.

L'activité de l'ADMR de Châteauneuf rayonne sur 8 communes du canton :

Anglure sous Dun	Saint Edmond
Chassigny sous Dun	Saint Martin de Lixy
Châteauneuf	Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Mussy-sous-Dun	Tancon

ainsi que sur les communes de Coublanc et Saint Igny de Roche pour le portage de repas à domicile.

En outre, un service de téléassistance est proposé par l'intermédiaire de la société FILIEN.

Les principales activités sont :

- l'aide aux familles en particulier au jeune enfant,
- l'aide tous publics,
- l'aide aux personnes âgées, handicapées ou malades,
- la garde à domicile d'enfants ou de personnes adultes,
- le portage de repas.

Toutes ces activités sont assurées par 25 salariées qualifiées pour les différents types d'interventions. Chaque année, elles suivent des formations afin d'offrir le meilleur service possible dans le cadre d'une démarche Qualité.

Pour financer en partie ses actions, en particulier l'après-midi récréatif offert aux bénéficiaires de ses services, l'ADMR organise diverses manifestations.

En 2016, les manifestations suivantes sont prévues :

- Le 17 janvier, choucroute à la salle des fêtes de Tancon,
- A partir de septembre, vente de calendriers ADMR,
- Le 12 novembre, vente de gâteaux, en association avec Familles Rurales,
- Le 10 décembre, concours de Belote à Saint Edmond.

Le siège social de l'Association est situé au bourg de Saint Maurice, maison Chopelin.

L'ADMR est agréée par les services fiscaux pour les services d'aide à la personne, que ce soit les personnes âgées ou les familles bénéficiaires de la PAJE (Prestation Au Jeune Enfant), ce qui permet de déduire la moitié des dépenses des impôts sur le revenu. Les CESU peuvent en outre être utilisés pour régler les factures.

Si les prestations au profit des personnes âgées sont très connues, celles pour les familles le sont moins, alors que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde des aides intéressantes lors d'évènements joyeux, arrivée d'un nouvel enfant, ou pénible, maladie ou accident d'un parent par exemple. Les familles dans ces situations ne doivent pas hésiter à se renseigner à la CAF ou à nos bureaux, l'aide que l'ADMR peut apporter soulagera bien les parents dans de nombreuses tâches matérielles.

Le bureau de l'association est constitué de :

M. Jean-Luc CHANUT, président, habitant Saint Maurice-lès-Châteauneuf.

Mme Martine DEVISE, vice-présidente et trésorière, de Mussy-sous-Dun.

Mme Marie-Jeanne GAY, secrétaire, de Saint Denis de Cabanne.

Mme Madeleine DESMURGER, responsable dossiers familles, de Tancon.

M. Jean-Paul COHARD, responsable qualité et dossiers, de Chassigny.

Mme Anne CHANUT, responsable du personnel, de Saint Maurice.

Cette année a été malheureusement marquée par le décès de Madame Marie-Claude Billard notre vice-présidente. Entrée à l'ADMR en 1995 elle en fût la présidente de 1996 à 2011 où



elle y est restée en tant que vice présidente. Au cours de ces 20 ans de présence dans l'association Marie-Claude Billard y a été très active. Présidente du service famille de 2002 à 2005 qui grâce à son énergie à été maintenu. Membre du Conseil Fédéral de 2000 à 2009, à l'origine du service portage repas instauré en 1991. Enfin en 2008 elle a associé l'ADMR aux projets de la commune de Saint Maurice concernant la Maison CHOPELIN. Il nous faudrait beaucoup plus de lignes pour détailler toute son implication au sein de l'ADMR. Son départ brutal laisse un grand vide à l'ADMR et il nous faudra le combler pour continuer d'aider tous les bénéficiaires que nous desservons et qui comptent sur notre Association.

Mme BILLARD

Tout renseignement peut être obtenu au bureau ouvert les après-midi de 14h30 à 17h

Téléphone 03 85 26 23 49 (répondeur en cas d'absence).

Adresse courriel : info.chateauneuf@admr.org

En cas d'urgence, une permanence téléphonique est assurée au 07 77 08 50 15.

L'association des parents d'élèves

« Les P'tits Loups »

L'association a pour objectifs :

- de permettre à tous les parents de se connaître et de se rencontrer,
- de soutenir les enseignants pour financer des projets extrascolaires, activités ou acquisition de matériel autres que fournitures scolaires.

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses manifestations :

Manifestations	Bénéfices
Vente de fleurs	517.30 €
Buvette de la kermesse de fin d'année	201.44€
Vente de gâteaux le 11 octobre 2015	605.20 €

Présentation des membres des p'tits loups :



Vanessa Basseuil
Présidente



Natacha Deschamps
Trésorière



Christelle Pallot
Membre actif



Véronique Buttet
Vice Présidente



Nély Cartet
Secrétaire

Je remercie chaleureusement Myriam Dormoy qui a fait partie de l'association pendant de nombreuses années et qui a aussi été secrétaire.

**Un grand merci à vous parents de nous aider dans notre mission.
Très belle année à chacun !!**

Les P'tits Loups

Association « Les rêves d'Audrey »



Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de

St-Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour le 18 avril 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions. Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON, notamment par un soutien aux "Blouses roses", association reconnue d'Utilité Publique qui a pour but de contribuer au mieux-être des personnes malades. Cette association propose en effet des activités aux enfants hospitalisés, auxquelles Audrey appréciait de participer.

- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, en extension du terrain multisports de type Agospace existant.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Ce projet a pu aboutir en fin d'année 2013 et a été inauguré le 14 décembre 2013, en souvenir d'Audrey. L'équipement sportif de proximité, destiné aux enfants de 3 à 12 ans, est désormais accessible à tous. N'hésitez pas à le faire vivre et à l'animer.

Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus ces dernières années.

Pour mieux nous connaître, nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.lesrevesdaudrey.fr .

Contact :

Sébastien GROUILLER (*Président*)
Brochevet
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
sebarie@aliceadsl.fr

Dun Sornin Foot



DUN SORNIN FOOT

SAISON 2014-2015

Chassigny - La Chapelle – St Maurice

Site web: <http://monclub.net/dunsorninfoot/>

Email : st-maurice.dsf@bourgogne-foot.fr

Label Ecole de Foot depuis 2012

Avec des éducateurs diplômés dans chaque catégorie

19 membres au comité directeur

21 éducateurs dont 15 diplômés

164 licenciés

dont 80 jeunes de U6 à U18

Cette saison 2014-2015 a vu notre projet de création des nouveaux vestiaires de La Chapelle-sous-Dun aboutir avec plus de **850** heures de main d'œuvre de la part des bénévoles du club.

Septembre à Décembre 2014 : Réalisation des vestiaires de La Chapelle-sous-Dun



5 Septembre 2015 : inauguration des nouveaux vestiaires de La Chapelle-sous-Dun





E
C
O
L
E

D
E

F
O
O
T

D
E

U
6

A

U
1
8



*Les équipes
Séniors*



Pour tous renseignements sur le club, alors contactez
Président : Maurice BONNETAIN - 03 85 26 05 53 - dsf.foot@gmail.com
Correspondant : Yann LAROCHE - 06 85 58 72 25 - yann_larochette@yahoo.fr

Club de l'amitié

Le club de l'amitié compte 76 adhérents.

Les rencontres ont lieu le 2ème et le 4ème jeudi du mois, sauf en août : c'est les vacances !

A chaque réunion du club un goûter est servi.

Chaque occasion est bonne à souhaiter ; en janvier, bien sûr, ce sont les galettes; après on enchaîne en février avec la chandeleur et ses crêpes, suivie de mardi-gras et ses bugnes .



Courant mars, le club organise un concours de manille bien doté, ainsi qu'un repas choucroute. En 2016, ce repas se fera le 6 novembre .

Le 19 mai a eu lieu à St Maurice un interclub des deux cantons (Chauffailles et La Clayette). Une marche était organisée suivie d'un pique-nique tiré du sac.

En juin, on s'évade pour le voyage. Cette année, direction St Etienne : visite du musée des armes et cycles puis une chocolaterie où nous nous sommes léchés les babines .

Le 25 juin nous avons souhaité les anniversaires (60/ 70/ 80/ 90 ans). Tous les conscrits étaient là pour souffler les bougies et bien sûr déguster le traditionnel gâteau d'anniversaire .



Le 20 août, le repas grenouilles avait lieu à St Yan . L'après-midi fut agréable (partie de cartes, pétanque et marche).

En 2015 le club a fêté ses 40 ans.

A cette occasion Madame Josette André, vice présidente de générations mouvement 71, a remis à Christian Stalport la médaille d'honneur du club. Cette journée était placée sous le signe de la joie.

L'Espagne était à l'honneur avec une paëlla au menu, les dames et les messieurs étaient costumés comme en Andalousie.



**Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié !
Téléphone : 03.85.81.16.38 ou 03.85.26.25.77**

Rétroclub Castelneuvien

L'association le Rétroclub Castelneuvien de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf présente en ce début de nouvelle année aux habitants de la commune ses meilleurs vœux bonheur joie et surtout la santé à toutes vos familles.

Le Rétroclub Castelneuvien a perdu en cours d'année son membre et trésorier depuis de nombreuses années André Guittat, père de Jacques. Ce dernier est parti le 11 Juin dernier suite à la maladie. Il manque beaucoup à l'association.



Le Rétroclub Castelneuvien avait décidé pour fêter les dix ans de l'exposition rétomobile de changer de lieu et de commune pour diverses raisons. Cette exposition a eu lieu dans le magnifique parc du château de Chauffailles agréable, spacieux et verdoyant surtout de la place pour l'exposition de voitures ce qui nous manquait un peu ces dernières années. Le cadre du parc du château fut très apprécié de la part des nombreux visiteurs et des

nombreux collectionneurs de véhicules anciens qui sont venus fêter cette dixième exposition de l'association sous forme d'anniversaire.

Malheureusement on ne choisit pas le temps, nous avons eu deux grosses averses, ce qui a perturbé l'exposition rétomobile. Mais le matin beaucoup de clubs sont venus et certains sont restés déjeuner (association Codes Pleins Phares de La Chapelle de Guinchay -71-).

La petite balade a pu se dérouler en début d'après-midi en centre-ville avant le départ de la course cycliste. Cette dernière fut appréciée.



L'association le Rétroclub Castelneuvien remercie les nombreux artisans et commerçants qui soutiennent l'association pour leur aide sous forme de pavés publicitaires sur le programme dépliant et les sets de table. Les sets de table sont distribués dans les restaurants de la région et sont attendus par certains restaurants qui les mettent volontiers. Les membres du Rétroclub se sont rendus dans diverses expositions rétomobiles de la région. Le Rétroclub a organisé en cours

d'année une sortie en car au salon automobile de Genève le 8 mars dernier ainsi qu'une sortie également en car Michel au salon rétomobile Epoqu'auto à Chassieux le 8 novembre dernier. Côté animation, le Rétroclub avait fait venir un manège pour enfants de Gueugnon, ce fut apprécié par les enfants.



L'exposition du Rétroclub Castelneuvien est prévue pour l'année 2016 le :
DIMANCHE 19 JUIN 2016 à Chauffailles dans le parc du château.

Le rétro club décale sa date pour ne pas être en concurrence avec celle de Saint-Léger-sur-Roanne se déroulant le 11 & 12 juin 2016.

Le Rétroclub peut déjà vous annoncer qu'il y aura une balade de vieux camions (40 à 50) dans le Brionnais avec un passage sur Châteauneuf et St-Maurice le samedi 18 juin 2016.

Le Rétroclub vous informera dès le reçu des informations de l'organisateur. Il est prévu pour l'exposition des repas chaud le midi par un traiteur local comme en 2015.

Au nom du Rétroclub, je tiens à remercier les membres de l'association pour leur bénévolat et leur soutien tout au long de l'année, au cours des diverses réunions de préparation pour que cette journée d'exposition soit une grande réussite et mémorable pour tous.

Bonne année 2016 à toutes & tous, pour certains que je connais que 2016 soit meilleure.

Rétro Club Castelneuvien **LE PRESIDENT : Jacques GUITTAT,**
La Tour 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf / 03 85 26 22 78 /

Mail: jacques.guittat@yahoo.fr /Site web: <http://www.rétro-clubcastelneuvien.com/>

Arcane 17 Des arts à la grange

Un Festival de Lumière

XIVème édition du Festival de Bourgogne du Sud

Été 2016

Lux Aeterna

Direction : Martine Chiffлот-Comazzi

Cette quatorzième édition s'ouvrira le 9 Juillet et s'organisera autour du thème de la lumière, en hommage aux radieux étés du Charolais-Brionnais mais aussi à cette lumière intérieure qui inspire et éclaire les œuvres de l'art et de la culture authentique.

L'association Arcane 17 et le festival de Bourgogne du Sud mènent depuis 2000, et officiellement depuis 2003, un travail artistique et pédagogique de refondation de l'art et de la culture, alliant la tradition à l'innovation, dans le souci de toucher tous les publics, notamment les publics ruraux.

Ce travail constant et fructueux s'inscrit profondément dans le pays charollais et brionnais qu'il vise aussi à mettre en valeur et à faire connaître nationalement et internationalement, grâce au rayonnement des artistes invités et à la pérennisation des œuvres, qui font ensuite l'objet d'enregistrements de qualité sous le label Arcane 17, des arts à la grange, et sont mondialement diffusées. Le canton de Chauffailles et la ville de Paray le Monial sont au cœur des éditions du festival et des productions associées, chaque année des représentations ou des diffusions cinématographiques rappellent cette origine spirituelle vivante.

La quatorzième édition confirmera cet engagement avec un programme en deux temps.

Un weekend musical, les 9 et 10 juillet dans le canton de Chauffailles au sud du sud Brionnais, à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Le programme proposé convoquera la musique baroque (Bach, Telemann, Vivaldi) européenne et vivifiera ses œuvres au gré des clarinettes virtuoses de **Béatrice Berne**, soliste lauréate de concours internationaux, professeure titulaire de clarinette au conservatoire de Clermont et de **Jean-Marc Fessard**, professeur titulaire au conservatoire royal de Bruxelles, internationalement connu (Pologne, Espagne, USA, etc.). Les deux artistes proposeront des transcriptions révélatrices de la structure et de la musicalité des pièces choisies. Une façon de manifester cette continuité vivante du passé dans la tonalité moderne d'instruments universels car la clarinette, qui est au centre de ce festival polyphonique, sait épouser toutes les époques et colorer musicalement toutes les inflexions.

Concert le **9 juillet** à 21h dans l'église de **Saint-Maurice-lès-Châteauneuf** mise en lumière pour l'occasion.

Le lendemain, dimanche **10 juillet** à 17h30, dans l'église de **Saint-Maurice**, ce sont les musiques traditionnelles du Massif central qui seront en honneur, autre façon de réanimer notre culture profonde et ses sources, Patrice Rix à la vielle et à l'accordéon diatonique, Matthias Collet à la guitare et Béatrice Berne au chalumeau, à la vielle et aux multiples clarinettes ranimeront *Une Veillée Imaginée* du centre de la France, qui rendra hommage à l'Auvergne et à La Bourgogne.

Tarif exceptionnel de 20 euros pour les 2 concerts.

Ces différents concerts pourront faire l'objet, à la demande, de présentations dans les RPA, écoles, médiathèques, par Béatrice Berne, qui est aussi musicologue et spécialiste des rapports de la musique classique et de la musique traditionnelle, autour de l'analyse du rythme.

Une exposition accompagnera le festival dès le 8 juillet, elle sera centrée sur l'injonction *Fiat Lux*, en écho au magnifique ouvrage éponyme de Baldine Saint Girons, des photographies célébreront la lumière dans les paysages brionnais et autres. Michel Vidal et Martine Chiffnot-Comazzi offriront des moments exquis dans la Grange d'ARC rénovée pour l'occasion.

Le deuxième temps du festival proposera une tournée actualisant la double inscription du festival, dans l'enracinement et le pèlerinage.

La mise en scène du célèbre texte **Qohélet** dit *L'Ecclésiaste* offrira une méditation philosophique et théâtrale en réponse aux préoccupations de notre temps. Sur une musique contemporaine, en résonance avec le texte et le jeu théâtral,

Maxime May et **Martine Chiffnot**, incarneront respectivement le roi Qohélet et la sagesse éternelle, au gré d'une chorégraphie suggérant la condition humaine et l'aspiration latente à la vraie vie. Un théâtre musical et gestuel respectueux du l'esprit et de la lettre d'un texte mémorable rendu accessible à tous sans concessions.

La tournée partira du Brionnais en direction du Charolais, **Châteauneuf**, Paray-le Monial, Marcigny, Briant, Autun, etc. et elle s'avancera jusqu'à Dole pour marquer la continuité de la Bourgogne et du Jura. La période pressentie est celle du **12 au 21 août** et le tracé de cette pérégrination est en cours d'élaboration, en fonction des disponibilités des églises d'accueil.

Un tarif incitatif de 10 euros sera proposé pour faciliter l'accès de tous à la culture biblique et philosophique.

Arcane 17 des arts à la grange est une association qui regroupe des artistes et leur public. Elle a été créée en 2003, à l'instigation de Martine Chiffnot-Comazzi. Elle vise la promotion du spectacle vivant et de la création cinématographique, vidéographique et discographique.

L'association se structure en trois départements de recherche et de production, le **Certemv**, Centre d'Etudes et de Recherches Théâtrales, Musicales et Vidéographiques, le **Cepay**, Centre d'Etudes du Paysage, le **Cerf**, Centre d'Etudes et de Recherches sur le Fantastique.

Ces centres associent bénévoles et professionnels, universitaires et artistes, dans une même exigence d'exploration des arcanes du réel et de l'imaginaire. Les rencontres ont lieu à la Grange d'Arc et les manifestations se déroulent dans divers espaces culturels, ou autres, salles municipales, églises, foyers ruraux, cinémas, etc.

Le Brionnais-Charolais et ses paysages ont fait l'objet de multiples expositions, filmages et enregistrements divers par les artistes qui contribuent à la renommée des cantons et des communes de Châteauneuf et de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

Martine Chiffnot-Comazzi a tourné six films qui mettent en valeur les ambiances et les espaces brionnais. Chaque année des tournées théâtrales ou cinématographiques offrent aux touristes l'occasion de pérégrinations uniques dans les églises romanes de la région.

Arcane 17 des arts à la grange
Grange d'ARC au Chemier
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
www.facebook.com/MartineChiffnotComazzi

15^{ème} Rassemblement des Saint-Maurice

Comme en 2003, l'année 2015 a été dans notre commune le lieu du 15^{ème} Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe. 17 communes ont répondu à notre invitation, ce qui est peu comparé aux 63 Saint Maurice de France et les quelques autres en Italie et Suisse.



L'inénarrable Léon
et sa goutte

Cependant, les délégations fidèles sont toujours présentes, et nous nous retrouvons chaque année avec le même plaisir pour renouer les liens qui se sont tissés depuis 2001, année du premier rassemblement à Saint-Maurice-au-Riches-Hommes dans l'Yonne.

Le déroulement de ces rassemblements suit un schéma rituel, tant il est vrai qu'il donne satisfaction à l'ensemble. Les arrivées se succèdent le samedi matin, et si, les embrassades sont chaleureuses, beaucoup attendent surtout avec impatience l'ouverture du marché des régions et les ventes des produits du terroir de chaque délégation, les pruneaux, fromages, vins divers et autres spécialités rencontrent un succès mérité auprès des visiteurs. Un marché de l'artisanat local est venu compléter le

marché des régions, et les exposants paraissent avoir rencontré un réel succès dans leurs ventes.

La difficulté principale de ce type de rassemblement est de pouvoir proposer des activités attractives pour le samedi après-midi. Il ne fallait pas refaire les mêmes choses qu'en 2003.

La proximité de Saint-Christophe-en-Brionnais et de son marché au cadran offrait une attraction de choix, à laquelle ont participé environ 200 de nos visiteurs, qui ont découvert à cette occasion un outil de commercialisation à la pointe du progrès dans notre région d'élevage. De l'avis unanime, cette présentation et les animations qui l'accompagnaient ont été très appréciées.

Pour ceux qui n'ont pas participé à ce déplacement, une découverte de Saint-Maurice et Châteauneuf, avec promenades en calèches, a permis d'apprécier le riche patrimoine de nos communes, avec en particulier une exposition dans la petite chapelle et visite commentée, par un spécialiste local, de ce monument.

La traditionnelle dégustation de viandes, charolaise et limousine, a accompagné l'apéritif du soir, avec toujours le même succès et la question, sans véritable réponse, pour déterminer quelle est la meilleure, la plus tendre, la plus goûteuse et autres critères d'appréciation. A noter que nos amis italiens, partis à leur hôtel à Roanne pour se changer, sont revenus après la bataille. A leur grand regret, ils n'ont pu participer à ce moment convivial auquel ils font chaque année honneur avec beaucoup de gourmandise, car ils se montrent particulièrement friands de nos viandes.

La soirée de gala a connu son attractivité habituelle, repas excellent et animation entraînant et qui, pour une fois, n'atteignait pas un niveau sonore tel que toute conversation devient impossible. Les communes qui reçoivent cherchent chaque année à mettre en valeur, dans la mesure du possible, leurs artistes locaux, ce fut notre cas sans déploiement de moyens trop spectaculaires ou onéreux.



Jules et Victorine au repas

Le dimanche, la journée commence tôt pour les maires et présidents des associations locales des Saint Maurice, par la réunion qui permet, outre la remise de cadeaux à la commune recevant, de

discuter des évolutions possibles de nos rassemblements et de fixer le lieu de rencontre des années suivantes.

La décision prise est qu'en 2016, nous nous retrouverons à Saint-Maurice-de-Charencey dans le département de l'Orne, les 27 et 28 août pour le 16^{ème} Rassemblement, sans doute pour un déplacement de 3 jours qui commencera le vendredi 26 pour nous.

La messe a été l'occasion, pour les communes qui en disposait, de mettre en valeur les bannières des paroisses, avec une procession au sein de l'église, puis, à l'issue de la célébration, jusqu'au Monument aux Morts pour le dépôt de gerbes suivi des hymnes nationaux des trois pays présents, France, Italie et Suisse, hymnes interprétés par la fanfare de Pouilly sous Charlieu, qui a ensuite accompagné sa troupe de majorettes lors de ses évolutions sur le trajet du retour et derrière l'église au cours de l'apéritif précédent le dernier repas.



Les maires et leurs bannières

Une telle manifestation ne s'improvise pas, et a demandé un an de préparation. Comme en 2003, bien des questions d'organisation se sont posées, et les bonnes volontés ont été nombreuses à se manifester.

Il nous faut remercier en premier lieu Jean-Michel et Hubert Clapot, qui ont mis à notre disposition la plate-forme de leur établissement situé derrière l'église, ce qui a permis de regrouper en un seul lieu l'ensemble de la manifestation. Le chapiteau de 800 m² a ainsi accueilli les quelques 500 personnes à chaque repas et les installations des cuisines.

Il nous faut aussi remercier les 160 personnes environ, de la commune ou de communes voisines, qui, à un degré ou à un autre, se sont mobilisées pour la réussite de ces deux journées, que ce soit pour le montage et le démontage des stands, la décoration, l'animation, l'accompagnement des différentes visites et de chaque délégation, la mise en place des tables et le service des buvettes et repas, les interprètes pour nos amis italiens, la préparation et l'organisation de la messe, et tous ceux qui ne sont pas cités.



Une partie des bénévoles organisateurs

Comme en 2003, il y a eu à cette occasion une forte mobilisation de tout le village et de ses habitants.

Sur le plan financier, le rassemblement a bénéficié de subventions intéressantes de département par le FDAVAL, du Pays Charolais-Brionnais et de la Communauté de Communes Sud Brionnais. Ces aides financières ont permis de boucler le budget dans de bonnes conditions, et ils en sont remerciés.

Et maintenant, préparons nous à visiter le département de l'Orne, une réunion préparatoire devrait être organisée au début de l'année.

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf pour cette saison 2015 / 2016 est composée de 11 sociétaires dont l'arrivée cette année de deux jeunes chasseurs Quentin PERRIN et Sébastien GIRARD.

Certes la chasse est un loisir, un sport mais également un moyen de protéger la nature par la gestion de la faune sauvage notamment avec le prélèvement de nuisibles. Sur cette photo Quentin PERRIN et notre secrétaire Christophe GIRARD lors de notre journée de chasse aux gros gibiers du mois de novembre.

En 2016, la société de chasse communale de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf comme l'an passé organisera un thé dansant le **Jeudi 24 Mars 2016** à partir de 15h à la **salle du foyer rural**, pour toutes réservations téléphoner à M. Georges GINET au 03-85-26-23-33 ou au 06-32-72-22-92.

De plus, pour cette année, nous organisons un concours de pétanque amateurs en doublette le **Samedi 4 Juin 2016** à partir de 13h 30 au stade municipal de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf pour une après-midi de détente.



Société de pêche - Mussy-Sornin



Premier concours de pêche en étang organisé par la société de pêche Mussy-Sornin

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

Les cartes de pêche sont en vente toute l'année sur notre site internet : www.carte-de-peche.ehgo.fr

Notre association :

Président : Lamure Jean-Jacques (Tél : 03 85 26 24 31)

Vice président : Nevers Serge

Trésorier : Servajeau Michel

Vice –trésorier : Troncy Arnault

Secrétaire : Pegon Stéphane

Secrétaire adjoint : Giraud Eric

UN BONHEUR MALIN : LA PECHE DANS LE SORNIN

Les numéros utiles



Mairie de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf : Tél. 03.85.26.22.73
Fax. 03.85.25.05.44

Site internet : www.st-maurice.fr



POMPIERS 18
GENDARMERIE : 17
SAMU : 15
Hôpital de CHAUFFAILLES : 03.85.26.05.07
Hôpital de ROANNE : 04.77.44.30.00
Hôpital de PARAY-LE-MONIAL : 03.85.81.80.00
Clinique du Renaison : 04.77.44.45.00
Centre antipoison (*Lyon*) : 04.72.11.69.11
Centre des Grands Brûlés (*Lyon*) : 04.78.61.89.50

Médecins

Dr. VIOLON 03.85.26.23.47

Chauffailles

Dr. ION : 03.85.26.11.75

Dr. DHAIBY : 03.85.26.54.00

Dr. LABROSSE : 03.85.26.03.27



**Le soir à partir de 20 h,
les week-ends et
Jours fériés :**

Composer le 15

Le 112

**est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser,
dans les 25 Etats membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression,
ou dans toute autre situation de détresse.**

Infirmières



Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Cabinet d'infirmières (Marie-Hélène DUTREVE, Véronique LARDET, Aurore COMTE) : 03.85.26.24.50

Chauffailles

LAROCHE – GUINET - DUCARRE – CORNU : 03.85.26.13.68
CROZET - RAVINET : 03.85.26.33.93 Ou 03.85.84.68.83
SADOT – DUCHER 03 55 87 00 63

Pharmacies

Chauffailles

Boyer : 03.85.26.01.14
Rousselon : 03.85.26.01.78

Saint-Denis-de-Cabanne

Baizet : 04.77.60.06.96



Ambulances : Chauffailles

G.A.R. : 03.85.26.46.00
Michaud : 03.85.26.02.10

Assistante sociale

Valérie Schied 03.85.28.11.56

Maison Départementale des Solidarités, Place de la Mairie – 71800 La Clayette

ADMR

Bureau, Le Bourg – 71740 St Maurice-lès-Châteauneuf 03.85.26.23.49

Écoles

Le Bourg – 71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf

Maternelle 03.85.26.22.07 Primaire... 09.79.72.36.19

PIMM'S

Châteauneuf..... 03.85.28.24.88 Chauffailles..... 03.85.24.29.50

Déchetteries de Chauffailles

Déchetterie..... 03.85.84.66.30 Déchets verts..... 03.85.24.75.35

Contacts Associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
AJL / Act en ciel	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75
Anciens combattants	DESSEAUX André	03 85 26 21 74
Animajeunes	CHETAÏL Matthieu	06 14 48 06 38
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	03 85 26 29 07
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 24 91 02
Brionnais 71	Estelle, Maryline et Frédéric	03.85.26.23.17
Club de l'amitié	STALPORT Christian	03 85 81 16 38
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Compagnie Tempo	FRENEA Alexandre	06.79.78.66.26
Défi Anthony	BARRAS Hervé	06 25 39 32 69
DUN SORNIN FOOT	BONNETAIN Maurice	03 85 26 05 53
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Familles rurales	MEILLER Huguette	03 85 26 20 10
Gymnastique	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
Les amis charolais	LABOURET Christian	03.85.26 22 09
La Marmite	CORRE Maryline	06.06.63.95.51
Les P'tits loups	BASSEUIL Vanessa	06 61 65 58 81
Les Restos du Cœur	TENNEVIN Reine	06.15.13.11.88
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Les Zimprovisibles	DURIX Juliette	06 74 82 27 78
Restaurant scolaire	DORMOY Marc	03 85 24 46 14
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	ALIX Jean-Charles	
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	03 85 26 20 02

